

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Assistez à tous les spectacles de Simon, où vous voulez, quand vous voulez, aussi souvent que vous le voulez, et ce, à vie!

1. CONCOURS ET DURÉE DU CONCOURS

Le concours « Spectateur à vie » commence le 5 novembre 2018 à 12 h et se termine le 10 novembre 2018 à 17 h (heure de l'Est).

2. CONDITION D'ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse à tous les résidents du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence. Sont exclus du concours les administrateurs, dirigeants et employés de Groupe Phaneuf, les diffuseurs et les membres de leur personnel, les administrateurs et les dirigeants de leurs agences de publicité et de promotion respectives, ainsi que les membres de leur famille.

Pour être admissible au tirage, vous devez être membre du fan-club de Simon Gouache.

3. MODE DE PARTICIPATION

Vous pouvez participer au concours en vous en inscrivant en ligne par le biais du site Internet de Simon <http://simongouache.com> à partir du lundi 5 novembre 2018 à 12 h jusqu'au samedi 10 novembre 2018 à 17 h (heure de l'Est). Vous devez inscrire toutes les informations nécessaires sur le formulaire d'inscription, y compris votre prénom, nom, adresse courriel et région. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues.

L'organisateur décline toute responsabilité pour les participations mal acheminées, ou en retard, lesquelles seront annulées. L'utilisation d'appareils automatisés est interdite.

Aucun achat requis.

4. LIMITE QUANT AU NOMBRE DE PARTICIPATION

Il y a une limite d'une (1) participation par personne pendant la durée du concours.

5. PRIX

Dix (10) grands prix seront décernés, consistant chacun en un laissez-passer double pour assister à tous les spectacles de Simon Gouache, le tout étant soumis aux conditions générales décrites à l'article 8 des présentes.

Le prix doit être accepté tel quel. Il ne peut être cédé ni transféré en totalité ou en partie. Tous les frais imprévus non mentionnés de façon précise sont la responsabilité des gagnants.

6. SÉLECTION DU GAGNANT

Le 12 novembre 2018, dix (10) gagnants seront sélectionnés aléatoirement parmi toutes les inscriptions reçues avant la date limite de participation. Le tirage s'effectuera le 12 novembre 2018 à 15 h, heure locale, aux bureaux de Groupe Phaneuf, 50, rue de la Barre, bureau 110, Longueuil (Québec) J4K 5G2.

Les personnes gagnantes seront avisées par courriel dans les 24 heures suivant leur désignation. Les personnes gagnantes devront répondre à notre courriel afin de réclamer leur prix dans les 48 heures suivant le tirage. Si les personnes gagnantes ne peuvent être rejointes dans les 48 heures suivant le tirage ou si elles ne remplissent pas toutes les conditions du concours, un autre gagnant sera sélectionné aléatoirement parmi toutes les autres inscriptions valides. Le reste du processus reste le même.

7. CONDITIONS GÉNÉRALES

Le prix n'est ni modifiable, ni transférable, ni échangeable pour sa valeur monétaire et devra être accepté tel quel.

L'entreprise ne se tient pas responsable des inscriptions mal acheminées ou de problème d'enregistrement du formulaire de participation. Nous ne nous tenons pas responsables des blessures, pertes ou dommages de toutes sortes occasionnés par le prix dans le cadre de ce concours.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Les droits exigibles de ce concours en vertu de la loi sur les loteries, courses et concours publicitaires ont été payés.

Nous nous réservons le droit de terminer ou de retirer ce concours en tout temps, après en avoir reçu l'autorisation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec au préalable.

8. CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Seules les représentations des spectacles produits par Groupe Phaneuf sont admissibles au présent concours.

Les billets pour chacune des représentations devront être réservés par courriel auprès de Groupe Phaneuf à l'adresse billets@phaneuf.ca au moins 14 jours avant la représentation désirée. Les réservations seront sujettes à la disponibilité des billets auprès du diffuseur.

Les billets pourront être récupérés 30 minutes avant le spectacle, sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. Les billets ne pourront être cédés, transférés, donnés ou utilisés à des fins promotionnelles, tirages ou autres. Le détenteur du laissez-passer s'engage à assister au spectacle.

Toute utilisation non autorisée des billets réservés pourra entraîner l'annulation du laissez-passer double du gagnant.

Toute absence à plus de trois spectacles pour lesquels des billets avaient été réservés pourra entraîner l'annulation du laissez-passer double du gagnant.

Tout privilège rattaché au laissez-passer (premières médiatiques, accès aux coulisses ou autre) sera précisé lors de la réservation de billets. En aucun temps, le détenteur de billets ne pourra intervenir auprès d'un diffuseur pour réclamer quelque avantage que ce soit.

9. VOLET INTERNET

Nous n'acceptons aucune responsabilité en cas de problème d'enregistrement du formulaire de participation, notamment en raison d'une infection par un virus informatique, de bogues, d'un sabotage, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, de défauts techniques ou toute autre cause indépendante de notre volonté qui aurait pour effet de corrompre ou encore toucher à l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou le déroulement adéquat du présent concours. Nous nous réservons le droit, de disqualifier toute personne qui sabote le processus de participation et d'annuler de résilier, de modifier, ou de suspendre le concours.

Nous n'assumons aucune responsabilité pour toute erreur, omission, interruption, suppression, défaut, délai dans le fonctionnement ou la transmission, panne des lignes de communication, vol ou destruction des bulletins de participation, ou leur accès non autorisé ou leur modification.

Nous ne sommes pas responsables des problèmes ou défauts techniques de tout réseau ou ligne téléphonique, système en ligne informatique, serveur ou fournisseur, équipement informatique, logiciel, de l'impossibilité de recevoir du courrier électronique ou des bulletins à cause de problèmes techniques ou de congestion dans Internet ou dans tout site Web, ou les deux, y compris tout dommage à l'ordinateur du participant ou de toute autre personne liée à la participation ou au téléchargement de tout renseignement du présent concours, ou en découlant.

Facebook ne joue aucun rôle dans la gestion de ce concours.